



Commune de Saint-Jean-aux-Bois
Département de l'Oise
Canton et Arrondissement de Compiègne

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Réuni en Séance Ordinaire
LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Présidence Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : Romaric SPIRE, Mireille COQUELLE, Odile ROBINET, Béatrice ESTEBAN, François BOUCHEZ, Franck MANNESSIER-PARSY, Sébastien PIATKOWSKI, Dominique de GRIFFOLET, Philippe NIEPOROWSKI.

CONSEILLER(S) ABSENT(S) : Aucun

SECRETAIRE : Mme Odile ROBINET

Date de Convocation : 11/09/2024

Date d’Affichage : 11/09/2024

Adoption du Conseil Municipal du lundi 24 juin 2024 :

Décision prise à l’unanimité

Délibération 21/2024 : Création d’un emploi permanent à temps complet au grade d’Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe Catégorie C et mise à jour du tableau des effectifs:

Le Maire rappelle à l’assemblée :

Conformément à l’article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d’un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l’emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l’emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l’emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}),
- le cas échéant, si l’emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l’emploi créé.



En Janvier 2024, pour pallier au départ pour mutation de l'Agent permanent en poste au Secrétariat de la Mairie au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C2, il a été créé l'emploi permanent d'Adjoint Administratif au grade d'Adjoint Administratif catégorie C1- Secrétaire de Mairie pouvant être pourvu par un agent contractuel.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent à temps complet au grade de catégorie C d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} Novembre 2024.

A ce titre, cet emploi pourra être occupé par un stagiaire ou par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions de Secrétaire de Mairie.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise de la création de cet emploi permanent afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Maire est également chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.311-1, L.313-1, L.313-3 *et* L.332-14 (ou L. 332-8 ...),

Vu le décret n° 2016-596 et 604 du 12 mai 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des Filières Administratives

Vu le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant échelonnement indiciaire des Adjoints Administratifs

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16 Septembre 2024

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois :



Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Secrétaire de Mairie	35 h	<i>Non</i>	A pourvoir stagiaire et/ou fonctionnaire
Technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	35h	<i>Oui</i>	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique territorial	Ouvrier d'entretien	35h	<i>Oui</i>	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Agent d'entretien	Ouvrier d'entretien	3h	<i>Oui</i>	Pourvu par un contractuel

Article 3 : d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de 4 emplois à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés. Ils sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 5 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Décision prise à l'unanimité

Délibération 22/2024 : Décision Modificative n°02 : Augmentation Dépenses de Fonctionnement des Charges du Personnel

Il avait été prévu la somme de 60 000.00 euros en Dépenses de Fonctionnement Chapitre 12 au compte 6411 pour les charges du personnel titulaire et 18 000.00 euros en Dépenses de Fonctionnement Chapitre 12 au compte 6413 pour les charges du personnel non titulaire.

Suite à l'augmentation du temps de travail de la secrétaire de Mairie selon la délibération 18/2024 et l'ouverture de poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident d'effectuer un virement de crédit du compte 615231 (Entretien et réparation sur voirie) en Dépenses de Fonctionnement, pour un montant de 20 000.00 €.

Ce montant sera affecté en Dépenses de Fonctionnement Chapitre 12 sur le compte 6411 pour les charges du personnel titulaire, pour un montant de 15 000 €,



et en Dépenses de Fonctionnement Chapitre 12 sur le compte 6413 pour les charges du personnel non titulaire, pour un montant de 5 000 €.

Décision prise à l'unanimité

Délibération 23/2024 : Fonds de Concours 2023

Le Maire présente le tableau ci-dessous à l'ensemble du Conseil Municipal pour valider et demander le versement du Fonds de Concours 2023.

Tableau :

FONDS DE CONCOURS 2023									
LIEU	OBJET	FACTURE Société	Réglé le	Bordereau Mandat	COUT TOTAL TTC	COUT TOTAL HT	Subventions Extérieures	Part Communale 50%	FC 2023 50 %
Voirie	Reprise Voirie	EUROVIA	24/06/2024	B28 / M222	35 990.40 €	29 992.00 €	- €	15 002.00 €	14 990.00 €
SJB	Eclairage Rues (Couvent, Abbesses, Plaideurs)	SEZEO	17/04/2024	B30 / M 150	10 579.26 €	10 579.26 €	- €	5 289.63 €	5 289.63 €
BIBLIOTHEQUE	Géomètre-Expert	SCP SILVERT	26/07/2023	B23 / M191	1 848.00 €	1 540.00 €	- €	770.00 €	770.00 €
	Architecte	LUISIN	26/07/2023	B23 / M190	8 148.00 €	6 790.00 €	- €	3 395.00 €	3 395.00 €
	Etude Géologique de conception	ECR	17/04/2024	B29 / M148	4 416.00 €	3 680.00 €	- €	1 840.00 €	1 840.00 €
	Etude de l'extension	SIRETEC	17/04/2024	B29 / M149	2 016.00 €	1 680.00 €	- €	840.00 €	840.00 €
		SIRETEC	03/07/2024	B46 / M232	2 016.00 €	1 680.00 €	- €	840.00 €	840.00 €
ABBATIALE	Etude Entretien Relevés Abbatale	Caroline Thibault	23/03/2024	B23 / M123	4 260.00 €	3 550.00 €	- €	1 775.00 €	1 775.00 €
	Etude entretien sécurité	Brassart	06/09/2024	B 64 / M 314	6 000.00 €	5 000.00 €	- €	2 500.00 €	2 500.00 €
	Réparation Toiture Sacristie	TOITURE COMPIEGNOISE	25/09/2023	B41 / M323	13 201.20 €	11 001.00 €	CD60 3260.00 DRAC 3972.00	1 884.50 €	1 884.50 €
	Recherche fuite Toiture	TOITURE COMPIEGNOISE	29/07/2023	B33 / M268	1 968.00 €	1 640.00 €	- €	820.00 €	820.00 €
					90 442.86 €	77 132.26 €			34 944.13 €

Décision prise à l'unanimité



Délibération 24/2024 : Fonds de Concours 2024

Le Maire présente le tableau ci-dessous à l'ensemble du Conseil Municipal pour valider et demander le versement du Fonds de Concours 2024.

Tableau

FONDS DE CONCOURS 2024 - SJB									
LIEU	OBJET	FACTURE Société	Réglé le	Bordereau Mandat	COUT TOTAL TTC	COUT TOTAL HT	Subventions Extérieures	Part Communale 50%	FC 2024 50 %
Espaces verts	Tondeuse	Sainte-Beuve	14/09/2024	B67 / M329	1 239.30 €	1 032.75 €	- €	516.38 €	516.38 €
MAIRIE	Extincteurs	Secur-Feu	Devis		3 401.28 €	2 834.40 €	- €	1 417.20 €	1 417.20 €
MAISON du VILLAGE	Micro	Harmonie Compiègne	17/01/2024	B4 / M31	700.00 €	583.33 €	- €	291.67 €	291.67 €
LA FONTAINE SAINT-JEAN	12 Tables Bois	RESTOMATPRO	17/01/2024	B4 / M32	1 172.02 €	976.68 €	- €	488.34 €	488.34 €
	Meuble réfrigéré	CLIMAT'IV	17/04/2024	B30 / M151	2 520.00 €	2 100.00 €	- €	1 050.00 €	1 050.00 €
	Chambre froide	CLIMAT'IV	08/03/2024	B 17 / M86	1 286.04 €	1 071.70 €	- €	535.85 €	535.85 €
	Vaisselle	LUISINI France	24/02/2024	B13 / M76	3 184.68 €	2 653.90 €	- €	1 326.95 €	1 326.95 €
	Vaisselle	LUISINI France	24/02/2024	B13 / M77	684.00 €	570.00 €	- €	285.00 €	285.00 €
	Electricité	NEUDORFF	08/03/2024	B17 / M85	2 916.00 €	2 430.00 €	- €	1 215.00 €	1 215.00 €
	Plomberie	ELM Plomberie	20/03/2024	B22 / M118	737.00 €	737.00 €	- €	368.50 €	368.50 €
	Rédaction Contrat	NOTAIRE	04/03/2024	B14 / M80	840.00 €	700.00 €	- €	350.00 €	350.00 €
LA BREVIERE	Gravillonnage	BARRIQUAND	17/07/2024	B54 / M267	5 678.64 €	4 732.20 €	- €	2 366.10 €	2 366.10 €
	Restauration Pont	UN CHÂTEAU POUR L'EMPLOI	06/09/2024	B 63 / M312	2 153.42 €	2 153.42 €	- €	1 076.71 €	1 076.71 €
BIBLIOTHEQUE	CT Construction	QUALICONSULT	03/07/2024	B46 / M231	662.64 €	552.20 €	- €	276.10 €	276.10 €
	Architecte	Lénaig GUENOLE	03/07/2024	B46 / M230	2 016.00 €	1 680.00 €	- €	840.00 €	840.00 €
	Dossiers Subventions	ARC	15/07/2024	B53 / M266	1 470.00 €	1 470.00 €	- €	735.00 €	735.00 €
	Travaux Construction	Entreprises	Reliquat	2025				- €	- €
ABBATIALE	Entretien Voûtes	UN CHÂTEAU POUR L'EMPLOI	19/07/2024	B56 / M278	2 571.92 €	2 571.92 €	- €	1 285.96 €	1 285.96 €
	Eclairage Intérieur	DELESTRE	//2024	B / M	20 244.00 €	16 870.00 €	CD 5061.00 € Asso 7905.00 €	1 547.00 €	1 547.00 €
HAMEAUX	Caméras	ARC			- €	42 188.00 €	CD 18 140.00 €	12 024.00 €	12 024.00 €
					53 476.94 €	87 907.50 €		27 995.75 €	27 995.75 €

Décision prise à l'unanimité.

Questions diverses :

Il a été abordé les sujets suivants :

- Date du prochain Conseil Municipal : Lundi 09 Décembre 2024 à 18h45
- Date des Vœux : Samedi 4 Janvier 2025 à 18h30 à la Maison du Village
- Noel des enfants à la Maison du Village le Samedi 14 Décembre 2024
- Repas des aînés : Samedi 08 février 2025

Séance levée à 19 heures 41

Le Maire,
Jean-Pierre LEBOEUF

